



Commune de Grancy

GRANCY-INFO

JUILLET 2023



FÊTE NATIONALE MARDI 1ER AOÛT 2023

La fête du 1er août sera organisée à Grancy selon le programme suivant :

7h00

Inscription au tournoi de pétanque organisé par les Sociétés de Tir et de Jeunesse de Grancy

8h00

Début du Tournoi

19h30

Repas à la salle villageoise organisé par les Sociétés de Tir et de Jeunesse de Grancy

21h30

Départ du cortège

21h45

Allumage du Feu en Surchaux (Rte de Cottens)

22h00

Partie officielle

22h15

Verre de l'amitié et glaces pour les enfants

MENU frs 10.- dès 12 ans. Gratuit pour les moins de 12 ans.

Entrée du chef

Repas : fricandeaux en sauce avec gratin et légumes de saison

Dessert de saison

Café offert

Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire pour le repas, au moyen du coupon ci-dessous. Places limitées à 120 personnes.



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du lundi **31 juillet** au **vendredi 11 août 2023**.

Réouverture le mardi 15 août 2023 à 15h30.

Pensez à vérifier la validité de vos cartes d'identité, le délai entre l'établissement de la demande et la réception du document est de 3 semaines



FABRICATION DE LAMPIONS

Un atelier de fabrication de lampions pour les enfants sera organisé, le 1er août 2023, de 16h00 à 18h00. Renseignements auprès de Mme Justine Widmer e-mail : justine.widmer@grancy.ch ou 078 767 37 16



INSCRIPTION AU REPAS

Repas du 1er août 2023 à 19h30 à retourner jusqu'au lundi **24 juillet 2023**

à l'adresse suivante :

Administration communale - Place de la Fontaine 1 - 1117 Grancy

ou par email uniquement à l'adresse suivante : admin@grancy.ch

Nom :

Prénom :

Adultes :

Enfants :

WWW.GRANCY.CH



TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES



La Municipalité de Grancy rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété,
- b) à une hauteur maximale de 0,60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,
- b) au bord des trottoirs: à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **dernier délai au 31 juillet 2023**.



ECONOMIE D'EAU - SÉCHERESSE

En raison de la sécheresse, la Municipalité de Grancy recommande à la population de contribuer aux économies d'eau potable.

Bien que les réserves de la source du Morand soient suffisantes à ce jour, leur niveau a baissé en raison de la chaleur et du manque de précipitations des dernières semaines.

La Municipalité demande notamment aux personnes concernées d'arroser avec parcimonie les jardins et gazons, en soirée.

La Municipalité de Grancy remercie la population pour sa compréhension et sa participation aux efforts d'économie d'eau.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES



Au cœur de la Municipalité

Le 26 juin, la séance du Conseil général s'est déroulée au Parlement vaudois. Ce fut, sans conteste, un bon moment de cette période. Le lieu est mythique et magnifiquement rénové, les débats furent fructueux et l'apéro était bien vaudois ! Est-ce qu'on rêverait d'une telle salle pour nos futurs débats villageois à Grancy ?

Du 1er mai au 19 juin la Municipalité a :

- Accepté l'offre pour une nouvelle vitrine pour le pilier public
- Adopté les comptes et rapport de gestion 2022
- Autorisé la pose de panneau solaire sur les parcelles no 303 et 336
- Autorisé la pose d'un tunnel mobile sur la parcelle no 354
- Pris connaissance de l'installation de Portakabin à Cossonay pour 4 classes supplémentaire aux Chavannes 2
- Délivré le permis de construire pour la création d'une porte grange en façade Nord sur la parcelle no 24
- Pris connaissance de la décision de l'instauration de la mesure répertoriée de l'avis de mise à l'enquête qui sera publiée par les soins de la DGMR concernant la création de zones 30km/h aux chemins de la Léchère et des Pâles
- Pris connaissance du résultat du contrôle de vitesse effectué le 17 avril 2023 à la route de Cottens entre 13h50 et 15h20. Sur 233 véhicules contrôlés, 8 ont été dénoncés. Le taux d'infraction est de 3,43%, alors que la moyenne cantonale est de 3,25%
- Reçu avec plaisir le projet horaire 2024 (MBC) qui prévoit une augmentation des prestations avec l'ajout de 2 trajets supplémentaires par jour du lundi au vendredi permettant notamment le retour plus tardif.

LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE
1117 GRANCY



GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Mireille Hofer
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:
mardi de 15h30 à 18h
mercredi de 8h à 10h

Tél bureau: 021 861 14 80
admin@grancy.ch

EMPLOYÉS COMMUNAUX

M. Beat Baumann
Employé communal
Tél privé: 079 378 29 20

Mme Nathalie Araujo de Sa
Concierge collègue
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du
lundi au vendredi de 08h00
à 12h00 et 13h00 à 18h00

BOURSE

Mme Anne Abegg
Boursière communale

Heures d'ouverture:
mardi de 17h00-18h00

Tél bureau: 021 861 14 80
bourse@grancy.ch